

Musiques militaires et goût officiel

Autor(en): **Vallièrre, de**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **66 (1921)**

Heft 9

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-340445>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Musiques militaires et goût officiel.

Nous apprenons que les marches historiques, devenues si populaires pendant le service actif et mises ensuite à l'essai dans les divisions, n'ont pas trouvé grâce devant l'autorité militaire. Pourtant l'expérience a été concluante pour quiconque ne considère pas la musique comme un bruit inutile. Enfin, après de longs errements, nous étions sortis du règne de la laideur et de la médiocrité. Des marches simples, aux harmonies puissantes, tirées de notre patrimoine national, remplaçaient les flonflons prétentieux et dépourvus de valeur artistique qui, à peu d'exceptions près, composaient le fond de notre répertoire. La marche du « chien qui aboie, » du « mouton bêlant, » du « pompier pompant », (noms que les soldats donnent aux marches d'ordonnance), les fantaisies nègres et américaines, toutes ces pauvretés qui ont faussé le goût populaire si longtemps, vont-elles reparaître et détruire l'effort persévérant de quelques hommes de cœur, étouffer un mouvement digne d'un meilleur sort ?

Ceux qui croient encore au progrès ne peuvent accepter un pareil recul. Le dernier mot n'est pas dit.

Pendant l'occupation des frontières, le Département militaire fédéral a institué une *Commission musicale de l'armée*, dont font partie le lieutenant-colonel Andreae, directeur du grand orchestre de Zurich, le premier-lieutenant Mast, instructeur-chef des musiques d'infanterie, et le lieutenant E. Lauber, compositeur. Ces hommes ne sont pas des bureaucrates, des musiciens en chambre, des théoriciens sans contact avec la troupe, mais des soldats qui ont vécu avec le soldat pendant les années de mobilisation. De par leur profession civile ou militaire, ils ont fait et font, chaque jour, des expériences pratiques. Leurs méthodes et leur enseignement ont littéralement transformé l'instruction musicale. Secondés avec

intelligence par des collaborateurs dévoués, je veux parler des adjudants-instructeurs trompettes, ces trois officiers pouvaient espérer beaucoup de l'avenir. Leur déception est d'autant plus vive.

Le but de la commission n'a pas été, uniquement, la recherche de morceaux ultra faciles, mais bien plutôt de concilier les exigences du service en campagne avec l'art. Elle a recherché dans nos traditions suisses les morceaux ayant une valeur musicale réelle. Les archives cantonales ont livré des trésors ensevelis dans la poussière des siècles. Tout ce matériel remis en valeur : marches de régiments suisses au service étranger, vieilles marches des milices cantonales, airs populaires, a fourni un répertoire de premier ordre auquel viennent s'ajouter les compositions d'artistes comme Andreae, Lauber, Doret, Rehberg, Mast.

Il n'est pas indifférent que dans les manifestations officielles de notre vie militaire, nos musiques jouent des airs de chez nous, ayant de la tenue, plutôt que des choses laides ou étrangères. Il existe assurément de belles marches françaises, allemandes ou italiennes, personne ne demande leur exclusion de notre répertoire, mais un peu de discernement serait indispensable pour faire un choix judicieux, pour ne pas admettre les yeux fermés toutes les banalités, simplement parce qu'elles viennent de l'étranger.

On comprend que pour égayer les longues étapes, il faille recourir à des ritournelles créées spécialement pour l'alternance des instruments, de façon à soulager à tour de rôle, basses, bugles et cornets. Mais ces morceaux-là ne peuvent qu'être tolérés dans certaines circonstances.

Les résultats obtenus pendant les années 1914-1919, les progrès énormes réalisés par nos fanfares, sont une preuve que les réformateurs avaient vu juste et compris le parti qu'ils pouvaient tirer de nos ressources nationales et du sentiment musical du peuple. ¹

¹ On se souvient des concerts grandioses, donnés en 1916 et 1917, par les musiques de la 2^{me} division (650 trompettes et tambours), à Bâle. à Neuchâtel, à Fribourg à la fête des musiciens suisses. Ce furent des révélations pour le public et des événements artistiques dont l'importance a été relevée par les professionnels. (Gust. Doret, dans la *Gazette de Lausanne*.)

L'armée a reconnu ce labeur patient et désintéressé, elle a salué avec joie et compris très vite les admirables marches d'autrefois et les souvenirs glorieux qu'elles évoquent : Régiment de Diesbach, régiment de Courten, gardes-suisse, armourins, Sarine et Gruyère, marche d'Uri, etc. Rythme d'élégance et de force qui a si souvent scandé les défilés de troupes à la frontière. On peut ranger dans la même catégorie une ancienne marche avec accompagnement de tambours, connue sous le nom de « Mollens » dans la 1^{re} division. Elle est en réalité la marche des régiments suisses de France sous l'Empire et la Restauration. Transportée dans les troupes suisses de Naples, elle nous est revenue, toujours jeune et gaillarde. On a eu le bon esprit de la maintenir au répertoire.

La réforme des tambours a complété celle des fanfares. On avait, naturellement, oublié en Suisse que les Confédérés ont été les introducteurs de la caisse et de la marche au pas dans les armées, dès la fin du XIV^e siècle. Nous possédons une quantité de batteries originales que la commission de musique a réintroduites dans les cahiers d'ordonnance des tambours.

On objectera que les longs services de relève permettaient d'atteindre des résultats remarquables et que, maintenant, les écoles de musique de deux mois, où on convoquait toutes les fanfares d'une division, ne sont plus possibles. Cet argument n'a pas de valeur ; il s'agit d'adapter à nos moyens actuels les expériences faites ces dernières années. Les recrues trompettes, au lieu d'apprendre six marches médiocres ou mauvaises en deux ou trois mois, peuvent tout aussi bien pendant le même temps, en apprendre six musicalement et rythmiquement excellentes. Il s'agit d'abandonner, une fois pour toutes, les fades compositions des « Kapellmeister » et des directeurs d'Orphéon, et les vulgarités qui ont envahi notre répertoire civil et militaire, pour les remplacer par de la musique traditionnelle et d'inspiration élevée.

La commission de musique de l'armée a travaillé avec un goût très sûr. Elle se propose de donner, chaque année,

une nouvelle suite de marches et de morceaux faciles à exécuter, tirés de notre folklore. Ce sera un enrichissement artistique dont la nation entière bénéficiera.

Il est regrettable que, d'un trait de plume incompetent, l'autorité militaire puisse détruire des résultats d'études approfondies et d'expériences pratiques. La discussion doit rester ouverte : Voulons-nous faire progresser l'instruction de nos musiques militaires, ou les laisser croupir dans la routine et la médiocrité ?

Major DE VALLIÈRE.

